



Rédaction & Conception : Direction Développement - Pôle Prévoyance de la CDG

Réalisation : Imprimerie EDIT

Rapport téléchargeable sur notre site web : [www.cnra.ma](http://www.cnra.ma)



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE



# SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG	6
INTERVIEW AVEC LE DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG	7
LA CNRA, INSTITUTION ÉMINEMMENT SOCIALE	8
: Création et Missions	9
: Métiers de la CNRA	9
GOVERNANCE	10
: Comité de Direction	11
: Comité d'Audit	11
: Audit Interne	11
: Organisation	12
LE PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG, UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE	14
2013, UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS	16
: Faits Marquants	17
: Chiffres Clés	17
: Projets Phares	18
: Gestion de la Relation Client	19
INDICATEURS DE GESTION	20
: Gestion des Rentes	21
: Retraite	23
: Gestion Mandatée	26
INDICATEURS FINANCIERS	29
: Bilan	30
: Compte des Produits & Charges	31
: Bilan Synthétisé au 31/12/2013	32



Anass HOUIR ALAMI  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG

## MOT du Directeur Général de la CDG

“ la CNRA a pu collecter, durant l'exercice 2013, un montant global de capitaux, primes et cotisations, de 758,69 MDH... ”

L'année 2013 a confirmé encore une fois la vocation éminemment sociale de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et conforté la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans son rôle d'acteur majeur dans le développement de la prévoyance sociale au Maroc.

En effet, les pouvoirs publics ont confié à la CNRA, la gestion administrative, technique et financière des Fonds de Travail (Fonds de garantie des victimes des accidents du travail, Fonds de solidarité des employeurs, Fonds de majoration des rentes d'accidents du travail et des maladies professionnelles). Ainsi, ce sont plus de 45000 bénéficiaires qui ont été pris en charge par la CNRA depuis le 1er Juillet 2013 avec une qualité de service aux standards internationaux.

La CNRA a également poursuivi le développement de la retraite complémentaire, à travers son produit phare « RECORE », permettant à une large population d'améliorer son niveau de vie à l'âge de la retraite.

La CNRA s'apprête aussi à assumer plus de responsabilités. A ce titre, un projet de loi modifiant et complétant le Dahir instituant la CNRA, est en cours d'approbation par la Chambre des Représentants après son adoption par celle des Conseillers, et porte, notamment, sur la centralisation de la gestion des rentes accidents de travail au sein de cette Caisse et l'institutionnalisation de la gestion pour compte de tiers.

Autant de missions qui témoignent de la confiance des pouvoirs publics et réconfortent le Pôle Prévoyance de la CDG dans son chemin, emprunté depuis longtemps, de modernisation continue de sa plateforme de gestion que nous voulons agile et capable d'accompagner de manière proactive les mutations que connaît le paysage de la retraite et de la prévoyance au Maroc.

Concernant son activité, la CNRA a pu collecter, durant l'exercice 2013, un montant global de capitaux, primes et cotisations, de 758,69 MDH contre 664,74 MDH en 2012, en amélioration de 14,13%. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires du produit « RECORE » et de celui des rentes accidents de travail et accidents de circulation.

Sur le plan financier, le portefeuille des placements de la CNRA s'est élevé à 11.435,19 MDH contre 11.003,49 MDH en 2012, en hausse de 3,92%. Ce portefeuille a généré des produits de placements pour 772,93 MDH, en hausse de 37,88% par rapport à l'exercice précédent.

Aujourd'hui, la CNRA est reconnue pour sa performance dans l'exercice de ses missions mais aussi pour son agilité et son efficacité face aux nouvelles sollicitations des pouvoirs publics. A ce titre, je tiens à rendre hommage aux hommes et femmes de la CDG, particulièrement du Pôle Prévoyance, qui ont fait de cette Caisse ce qu'elle est devenue aujourd'hui, grâce à leur dévouement et abnégation. Je tiens aussi à remercier toutes les parties prenantes de la CDG dans le domaine de la prévoyance ; nos adhérents, affiliés, pensionnés, mais aussi nos partenaires, ministères, organismes publics et privés pour leur confiance et leur soutien.



Moulay Ahmed CHERKAOUI  
DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE

## INTERVIEW avec le Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

“ la CDG gère aujourd’hui, à travers la CNRA, une vingtaine de régimes et fonds de prévoyance... ”

### LE PROJET DE LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT LE DAHIR INSTITUANT LA CNRA A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES CONSEILLERS, POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES GRANDES LIGNES DE CE TEXTE ?

Après que le gouvernement ait approuvé, en 2012, le projet de loi modifiant et complétant le Dahir instituant la CNRA, le texte est aujourd’hui en cours d’approbation par la Chambre des Représentants après son adoption par celle des Conseillers.

Il convient tout d’abord de rappeler que la nouvelle loi vise à clarifier les missions de la CNRA et à recadrer le rôle d’assureur que le Dahir n° 1-59-301 lui a confié en soumettant les assurances consenties par cet organisme à l’autorisation préalable du Ministre de l’économie et des finances.

Cette obligation vise en effet une meilleure protection de cet organisme dans la prise en charge des risques, eu égard à son statut d’établissement public bénéficiant de la garantie de l’Etat.

Les principales nouveautés de ce projet de loi se résument comme suit :

- ▶ La centralisation de la gestion des rentes AT au niveau de la CNRA.
- ▶ L’institutionnalisation de la gestion pour compte (gestion conventionnelle).
- ▶ La gestion des régimes de retraite à législations spécifiques.

Le texte apportera également des changements dans les méthodes de travail de la CNRA. Ainsi est-il prévu :

- ▶ D’améliorer le contrôle du Ministère des Finances sur les opérations de la CNRA,
- ▶ De mettre en place un cadre légal régissant les opérations comptables de la CNRA,
- ▶ De fixer, par voie réglementaire, les conditions de constitution, d’évaluation, de représentation et de dépôt de provisions techniques.

### LA GESTION DES FONDS DU TRAVAIL VIENT D’ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LA CNRA À PARTIR DU 1ER JUILLET 2013, QUEL BILAN FAITES-VOUS APRÈS UN AN DE SON ENTRÉE EN VIGUEUR ?

Les pouvoirs publics ont confié à la CNRA, dans le cadre de la loi des Finances 2012, la gestion administrative, technique et financière des Fonds de Travail (Fonds de garantie des victimes des accidents du travail, Fonds de solidarité des employeurs, Fonds de majoration des rentes d’accidents du travail et des maladies professionnelles) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises :

- ▶ La sensibilisation des bénéficiaires (45.000 bénéficiaires) pour faciliter l’opération de transfert.
- ▶ La préparation et le paramétrage du système d’information pour prendre en charge et payer les droits nés de la gestion de ces Fonds.
- ▶ La prise en charge des dossiers physiques gérés par les Fonds de Travail (près de 80 000 dossiers).
- ▶ L’aménagement d’un espace clients entièrement équipé et dédié à l’accueil des clients des Fonds De Travail.
- ▶ La génération de la première échéance de paiement à fin Juin 2013.
- ▶ Le traitement des instances de courrier et de dossiers transférés par l’Administration des Fonds de Travail.

Durant la période des six derniers mois de l’année 2013, la CNRA a procédé au paiement, au profit d’environ 44 000 bénéficiaires, d’un montant de 168,71 millions de dirhams dont la quasi-totalité (99,49%) a concerné le Fonds de Majoration des Rentes.

Il est important de rappeler que la CDG gère aujourd’hui, à travers la CNRA, une vingtaine de régimes et fonds de prévoyance de natures différentes et ciblant des populations très diversifiées. Cela a été possible grâce à la plateforme de gestion mutualisée « Usine Retraite CDG » qui offre une qualité de service aux standards internationaux.



**LA CNRA,  
INSTITUTION ÉMINEMMENT SOCIALE**

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE PRÉVOYANCE SOCIALE GÉRÉ PAR LA CDG DEPUIS SA CRÉATION EN 1959

## CRÉATION ET MISSIONS

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, créé par le Dahir n° 1-59-301 du 27 Octobre 1959 et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion. La CNRA a pour mission de :

- ▶ Consentir des assurances de rentes immédiates, viagères ou temporaires et des rentes différées,
- ▶ Recevoir les capitaux constitutifs de rentes allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents du travail ou de droit commun,
- ▶ Étendre ses opérations à toutes les combinaisons d'assurances garantissant un capital en cas de vie ou en cas de décès.

## MÉTIERS DE LA CNRA

Conformément à ses missions originelles à vocation sociale, la CNRA intervient dans les domaines suivants :

- ▶ La gestion des rentes,
- ▶ La retraite,
- ▶ La gestion mandatée pour le compte de l'État ou de tiers.

## GESTION DES RENTES

- ▶ **Rentes Accidents du Travail** : la CNRA a pour rôle de recevoir les capitaux constitutifs des rentes allouées par décision judiciaire, en réparation d'accidents de travail ou de droit commun, et à servir ces rentes aux bénéficiaires.
- ▶ **Rentes Accidents de la Circulation** : la CNRA a pour mission de recevoir, sous forme de capitaux, les montant des indemnisations dues aux victimes ou à leurs ayants droit mineurs, et de les servir en tant que rentes aux bénéficiaires.

## RETRAITE

La CNRA œuvre pour garantir la promotion et la gestion de produits de retraite au profit des couches socioprofessionnelles ne disposant pas encore de couverture retraite. Les principaux produits de retraite sont RECORE et FRAM :

- ▶ « **RECORE** » **Régime de Retraite Complémentaire** : lancé en 1988, RECORE est un produit de retraite complémentaire, à adhésion facultative, conçu pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite ;
- ▶ « **FRAM** » **Fonds de Retraite des Avocats du Maroc** : lancé en 1991, FRAM est un produit dédié aux avocats du Maroc, à l'exception de ceux de Casablanca. Il assure à l'avocat, titulaire, stagiaire ou aux ayants droits, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès.

## GESTION MANDATÉE

La CNRA met son expertise en matière de gestion des fonds de retraite au service de ses partenaires :

- ▶ Rentes AT/SAHAM Assurance,
- ▶ Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca,
- ▶ Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants,
- ▶ Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers,
- ▶ Gestion du Contentieux des Charbonnages du Maroc,
- ▶ Fonds Du Travail,
- ▶ Fonds d'Entraide Familiale.

GOUVERNANCE



## COMITÉ DE DIRECTION

Composé de cinq membres, le Comité de Direction de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances est présidé par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion. Le Comité de Direction est consulté sur toutes les questions d'ordre général concernant la CNRA. Depuis l'approbation de son règlement intérieur en 2012, il procède à l'examen des éléments suivants :

- ▶ Le projet de budget,
- ▶ Le plan d'action annuel,
- ▶ L'organisation,
- ▶ Toutes les opérations à caractère spécifique, notamment, le lancement de nouveaux produits et la tarification.

### PRÉSIDENT

#### **M. Anass HOUIR ALAMI**

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

### MEMBRES

#### **MM. Hassan BOUBRIK et Lotfi BOUJENDAR**

Ministère de l'Économie et des Finances  
Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

#### **M. Lahcen IFEZWAN**

Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales  
Direction de la Protection Sociale des Travailleurs

#### **M. Azzedine EL HAMMOUDI**

Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement,  
Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

#### **M. Rachid SADQUI**

Cour de Cassation

### DIRECTION

#### **M. Moulay Ahmed CHERKAoui**

Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

## COMITÉ D'AUDIT

Organe émanant du Comité de Direction, le Comité d'audit, mis en place en 2010, a pour objet de préparer les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, de veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée, d'examiner et d'évaluer les conclusions des rapports des auditeurs externes.

Le Comité d'Audit valide le plan pluriannuel d'audit interne ainsi que son déroulement, au moyen d'une synthèse détaillant les principaux constats et les différentes mesures entreprises pour assurer le bon fonctionnement des activités de la CNRA.

Le Comité d'Audit peut examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée et toute proposition visant à faire diligenter tout audit dans le cadre de ses prérogatives.

Le Comité d'Audit est composé d'un membre représentant le Ministère de l'Économie et des Finances (président de ce Comité) et du Directeur du Pôle Prévoyance et de ses collaborateurs. Il peut également se faire assister par toute personne et tous conseils nécessaires pour s'acquitter de ses missions.

## AUDIT INTERNE

L'Audit Interne a pour mission de fournir une prestation indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Son rôle est d'aider le Pôle Prévoyance de la CDG à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction Audit Interne est rattachée hiérarchiquement au Directeur du Pôle Prévoyance et fonctionnellement à l'Inspection Générale et Audit de la CDG et au Comité d'Audit.

# UNE NOUVELLE ORGANISATION AGILE ALIGNÉE SUR L'USINE RETRAITE CDG

## ORGANISATION

Le Pôle Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion a procédé à un réajustement organisationnel, en décembre 2013.

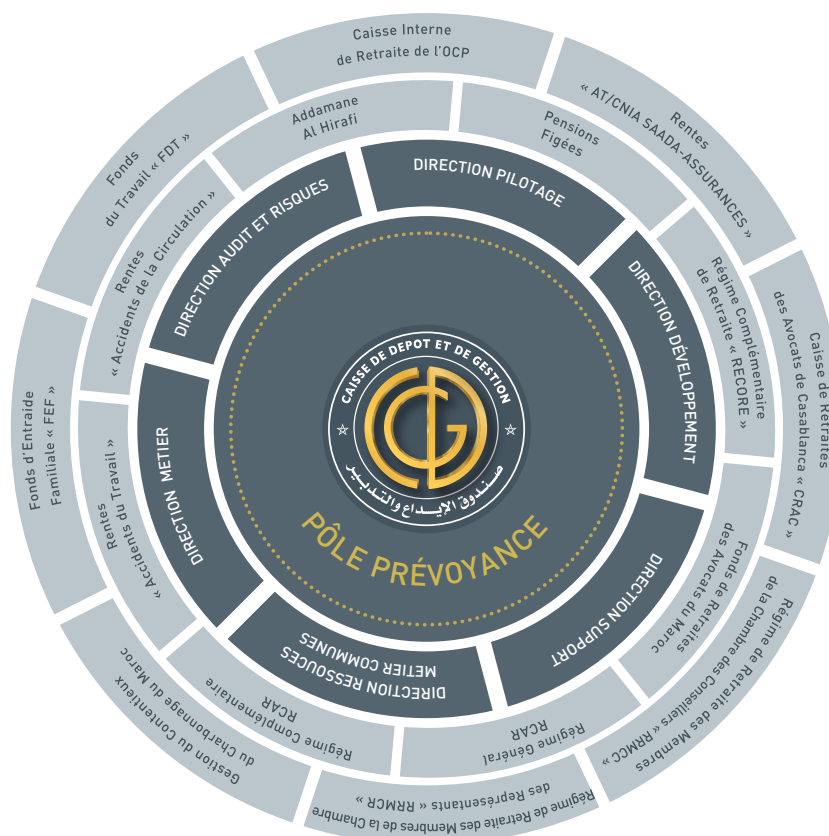
Une réorganisation qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique « Oufoq 2015 », à travers lequel la CDG souhaite jouer un rôle majeur dans le développement de la prévoyance au Maroc et faire de son Pôle Prévoyance, un gestionnaire de référence dans la région Afrique et Moyen Orient.

La nouvelle organisation, totalement alignée sur la plateforme « Usine Retraite », se caractérise par :

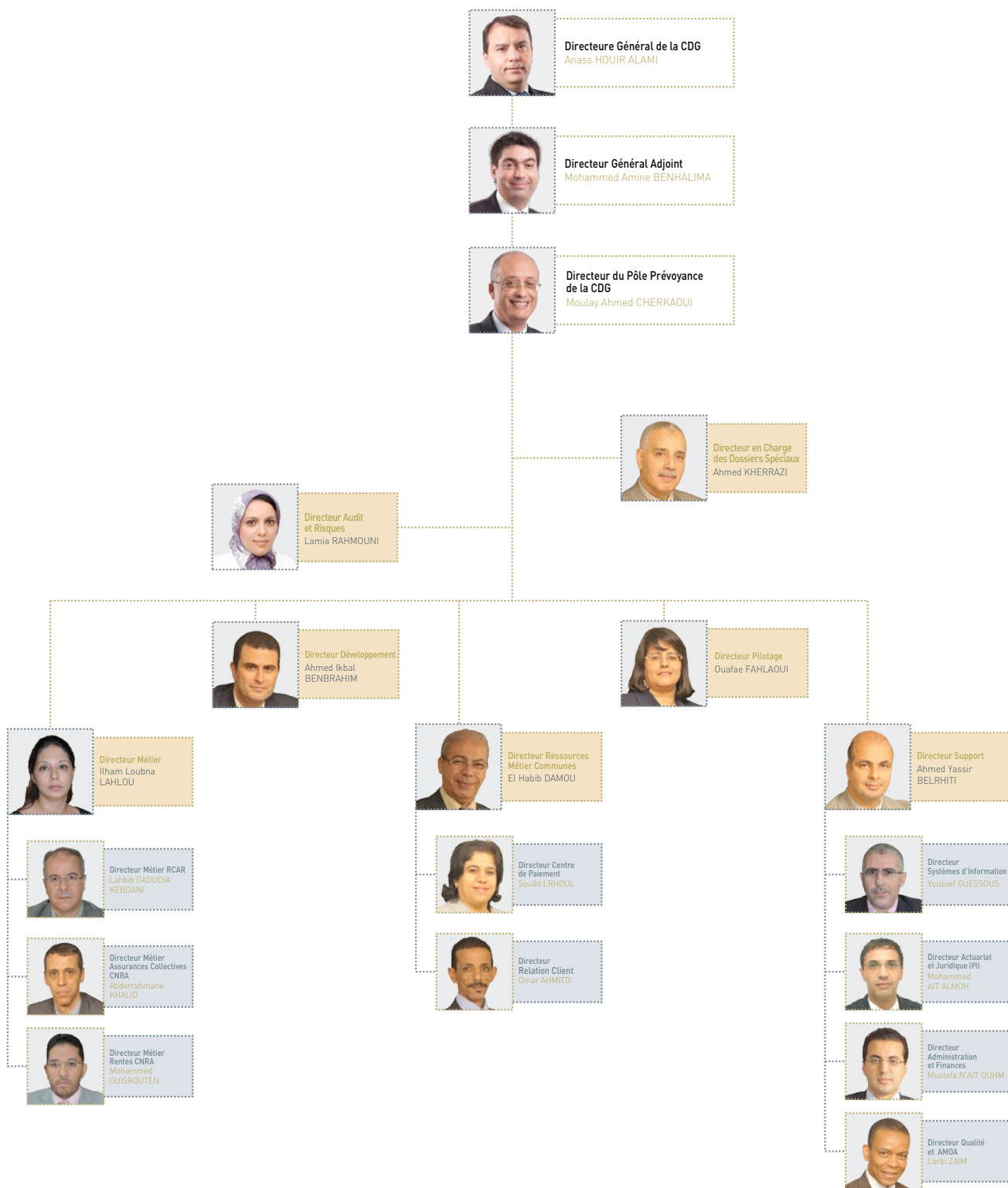
- La consolidation des activités métier au niveau d'une seule structure, désormais en mesure de gérer tous les régimes et produits confiés à la Caisse de Dépôt et de Gestion,

- La mutualisation des activités métier communes, notamment, le centre de paiement, le centre d'acquisition numérique et la gestion de la relation client,
- Le renforcement des activités de développement, de pilotage et de support.

Le Pôle Prévoyance de la CDG se dote ainsi d'une plateforme organisationnelle agile, lui permettant d'assurer une gestion performante des régimes et fonds de prévoyance sous gestion, mais aussi de mettre cette plateforme à la disposition des pouvoirs publics et de ses partenaires, pour un meilleur développement de la prévoyance au Maroc.



# ORGANIGRAMME





LE PÔLE PRÉVOYANCE DE LA CDG,  
UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

Contribuer au bien-être du citoyen marocain, par la participation au développement économique, social et humain de notre pays, à travers une gestion moderne et efficiente des fonds de prévoyance et régimes de retraite.

## NOTRE VISION 2015

Devenir le gestionnaire de référence des fonds de prévoyance et régimes de retraite dans la région Afrique et Moyen Orient.



# VISION STRATÉGIQUE 2012-2015

## NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- ▶ Jouer un rôle majeur dans le développement de la prévoyance au Maroc.
- ▶ Continuer à satisfaire et à dépasser les attentes des parties prenantes.
- ▶ Consolider la situation financière des régimes & fonds gérés.
- ▶ Optimiser les moyens de gestion.

## NOS LEVIERS STRATÉGIQUES

- ▶ Mise en place de l'Usine Retraite / Prévoyance
- ▶ Institutionnalisation de la culture qualité totale (TQM)
- ▶ Flexibilisation et optimisation des ressources
- ▶ Renforcement des bonnes pratiques de contrôle et de gouvernance



2013, UNE ANNÉE RICHE EN  
RÉALISATIONS

# FAITS MARQUANTS

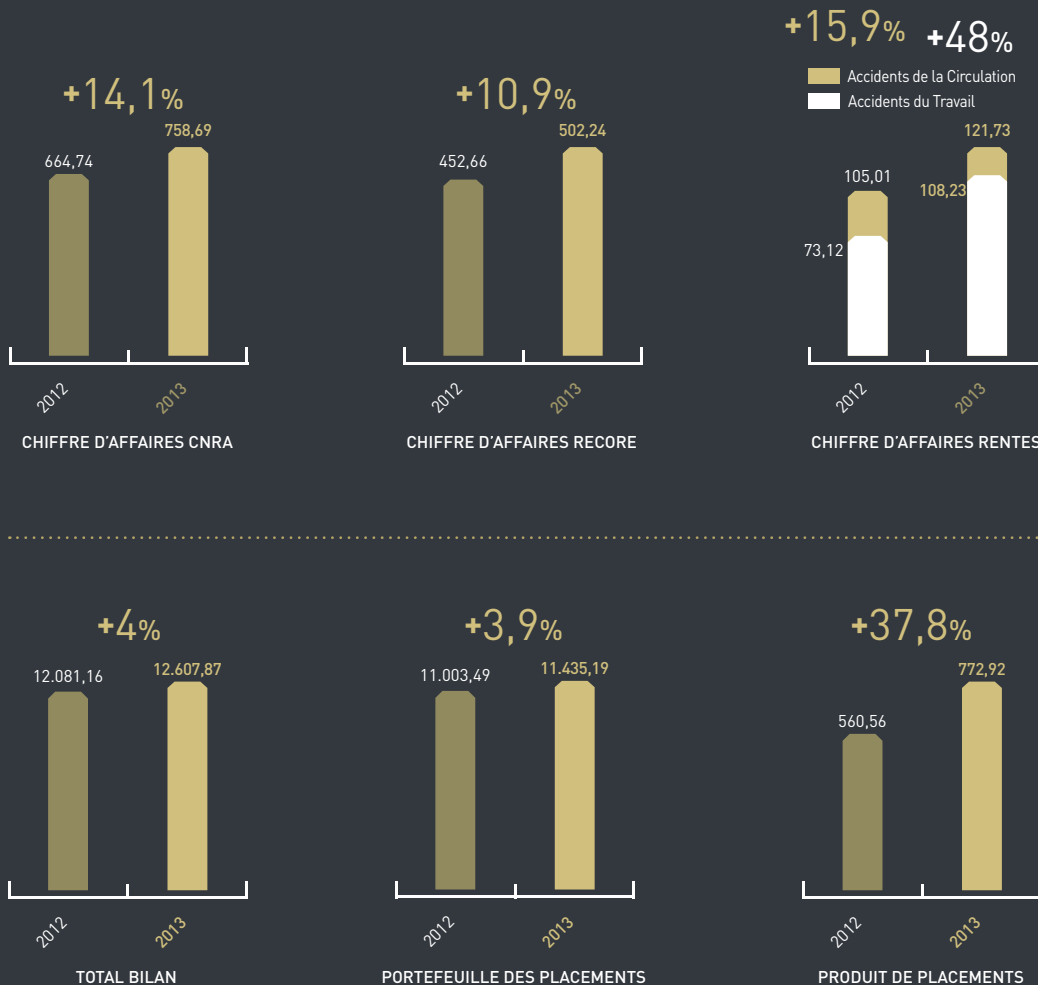
- SOUMISSION, POUR ADOPTION AUX DEUX CHAMBRES PARLEMENTAIRES, DU PROJET DE LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT LE DAHIR INSTITUANT LA CNRA QUI PORTE, NOTAMMENT, SUR LA CENTRALISATION DE LA GESTION DES RENTES RELATIVES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET L'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION POUR COMPTE.

- PRISE EN CHARGE, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013, DE LA GESTION DES FONDS DU TRAVAIL.

- RÉAJUSTEMENT ORGANISATIONNEL DU PÔLE PRÉVOYANCE, SUITE À LA MISE EN PRODUCTION DE LA PLATEFORME « USINE RETRAITE CDG ».

- OUVERTURE DE LA SUCCURSALE CDG DE CASABLANCA ET DÉPLOIEMENT D'UNE STRUCTURE DE GESTION DE LA RELATION CLIENT AU PROFIT DE LA CLIENTÈLE DU PÔLE DE LA RÉGION DU GRAND CASABLANCA.

## CHIFFRES CLÉS (EN MDH)



# PROJETS PHARES



## INTÉGRATION DES FONDS DU TRAVAIL

Dans le cadre de la loi des Finances 2011, les pouvoirs publics ont confié à la CNRA, à compter du 1er juillet 2013, la gestion administrative, technique et financière des Fonds du Travail : le Fonds de Garantie des Victimes des Accidents du Travail, le Fonds de Solidarité des Employeurs, le Fonds de Majoration des Rentes d'Accident du Travail et des Maladies Professionnelles.

L'année 2013 a été marquée par la concrétisation de l'intégration de ces Fonds à travers les actions suivantes :

- ▶ La sensibilisation des bénéficiaires (45.000 bénéficiaires) pour faciliter l'opération de transfert,
- ▶ La préparation et le paramétrage du système d'information pour prendre en charge et payer les droits nés de la gestion de ces fonds,
- ▶ La prise en charge des dossiers physiques gérés par les Fonds du Travail (près de 80 000 dossiers),
- ▶ L'aménagement d'un espace dédié à l'accueil des clients des Fonds du Travail,
- ▶ La génération de la première échéance de paiement à fin Juin 2013,
- ▶ Le traitement des instances de courrier et de dossiers transférés par l'Administration des Fonds du Travail.

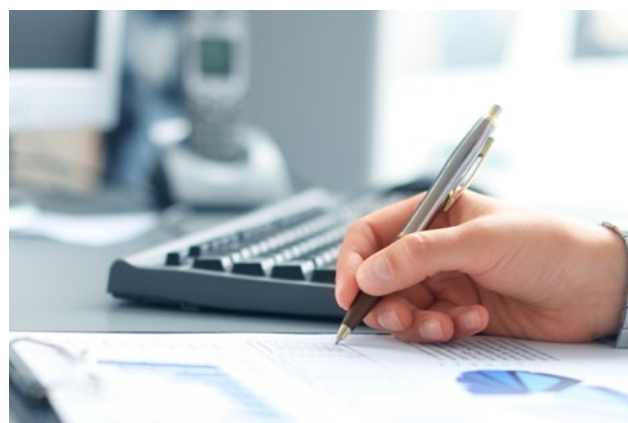
## MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE ABC

Le projet de mise en place d'une comptabilité analytique ABC (Activity-Based Costing) traduit la forte volonté du Pôle Prévoyance de renforcer davantage la maîtrise des coûts et des dépenses.

Il vise la mise en place des dispositifs nécessaires pour l'atteinte des objectifs suivants :

- ▶ Instaurer une meilleure transparence au niveau de l'utilisation des ressources allouées,
- ▶ Éclairer les choix stratégiques par la fourniture d'éléments de coûts pertinents,
- ▶ Accompagner les orientations stratégiques du Pôle Prévoyance, visant l'optimisation des moyens de gestion et la rationalisation des coûts,
- ▶ Déterminer les comptes de résultats et les coûts de revient des différents produits, prestations et projets.

L'année 2013 a été consacrée à la conception d'un modèle ABC qui intègre l'ensemble des activités du Pôle.



## GESTION DE LA RELATION CLIENT

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gestion de la relation client, le Pôle Prévoyance poursuit ses efforts de modernisation, à travers un ensemble d'actions visant le renforcement de l'écoute permanente et la mise en place d'un service de proximité adapté aux différentes catégories de sa clientèle. Ainsi, l'année 2013 a été marquée par :

- L'aménagement d'un espace d'accueil, entièrement équipé, dédié aux clients des Fonds du Travail.
  - Le lancement d'un projet pour le transfert de la Direction Relation Client vers un nouveau local, à même d'offrir un meilleur accueil des clients et par conséquent, une meilleure qualité de service.
- L'organisation de la « Caravane Prévoyance de la CDG » du 25 au 30 Novembre 2013 à la Région du Sud (Laayoune, Dakhla), au profit de :
    - 05 Provinces,
    - 06 Municipalités,
    - 21 Communes rurales,
    - 25 Administrations publiques,
    - 17 Organismes publics
    - Plusieurs Associations de retraités et de victimes des maladies professionnelles.

### PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA RELATION CLIENT

TAUX DE SATISFACTION CLIENTS	
<b>RENTES</b>	
Bénéficiaires des rentes Accidents de la Circulation	81,19%
Bénéficiaires des rentes Accidents du Travail	81,98%
Avocats partenaires dans le cadre de la gestion des rentes AC	86,72%
<b>RECORE</b>	
Adhérents	88,27%
Affiliés	89,23%
Bénéficiaires de Capital RECORE	91,36%
Bénéficiaires de Pensions RECORE	91,67%
<b>FRAM</b>	
Affiliés	79,14%
Bénéficiaires	93,58%
<b>ACCUEIL</b>	
Nombre de clients reçus au niveau de l'espace clients	59.334
<b>NOMBRE DE RÉCLAMATION</b>	
Courrier	3.851
Visites	2.779
Call center	116
Web	267

# INDICATEURS DE GESTION



↗ **48,02%** CAPITAUX  
CONSTITUTIFS

↗ **3,13%** RENTES ALLOUÉES

↘ **8,22%** NOMBRE DE  
BÉNÉFICIAIRES

↗ **2,72%** PROVISIONS  
MATHÉMATIQUES

# GESTION DES RENTES

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

### HAUSSE DE 48,02% DES CAPITAUX CONSTITUTIFS

L'année 2013 a été marquée par une hausse de 48,02% des capitaux constitutifs reçus, qui ont atteint un montant de 108,23 MDH correspondant à 1.646 dossiers, contre un montant de 73,12 MDH enregistré en 2012 pour 1.440 dossiers.

Les capitaux constitutifs relatifs aux employeurs non assurés ont atteint, quant à eux, un montant de 15,57 MDH et concernent 121 dossiers.

### BAISSE DE 8,22% DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

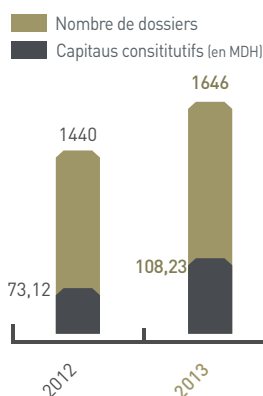
La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail, s'établit à 35.875 contre 39.087 en 2012, en baisse de 8,22%.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires rentes AT reste constituée majoritairement des victimes, qui représentent plus de deux-tiers, avec un nombre total de 26.674. Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 63 ans pour les victimes, 65 ans pour les conjoints, 76 ans pour les ascendants et 15 ans pour les orphelins.

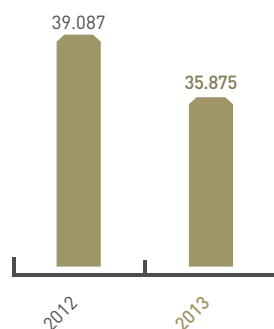
### HAUSSE DE 3,13% DES RENTES ANNUELLES ALLOUÉES

En 2013, la CNRA a alloué un montant de rentes annuelles de 128,10 MDH contre 124,21 MDH en 2012, en hausse de 3,13%.

Le montant des rentes annuelles alloué aux victimes a atteint 87,98 MDH, soit

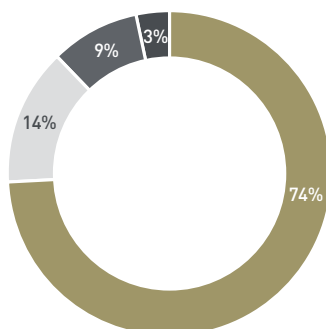


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS  
ET DES CAPITAUX CONSTITUTIFS



ÉVOLUTION DU NOMBRE  
DE BÉNÉFICIAIRES

Orphelins    Conjoints  
Ascendants    Victimes



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES

environ 69% du total des rentes annuelles.

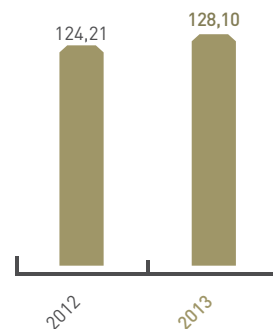
Les rentes annuelles moyennes des orphelins et des conjoints s'élèvent respectivement à 5.260 DH et 5.495 DH; celles des ascendants et des victimes s'établissent respectivement à 2.315 DH et 3.298 DH.

S'agissant du montant des prestations réglées en 2013, il s'élève à 117,01 MDH contre 111,35 MDH un an auparavant, en hausse de 5,08%.

### HAUSSE DE 2,72% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de 1.261,32 MDH à fin 2013 contre 1.227,98 MDH en 2012, soit une hausse de 2,72%.

Au niveau national, la quote-part de la CNRA dans les réserves techniques de la gestion spéciale des rentes AT/MP de la profession, s'élève à près de 40%, maintenant, de ce fait, sa position de gestionnaire de référence des rentes AT.



ÉVOLUTION DES RENTES  
ANNUELLES (en MDH)

↗ **15,92%** INDEMNITÉS REÇUES

↘ **0,02%** RENTES ALLOUÉES

↘ **2,08%** NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

↘ **2,92%** PROVISIONS MATHÉMATIQUES

## ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

### HAUSSE DE 15,92% DES INDEMNITÉS REÇUES

En 2013, la CNRA a reçu 3.304 dossiers Accidents de la Circulation contre 2.310 dossiers en 2012 avec un montant d'indemnités de 121,73 MDH, contre 105,01 MDH un an auparavant, en hausse de 15,92%. Ce montant inclut le solde des indemnités à capitaliser des victimes mineures pour 14,95 MDH.

### BAISSE DE 2,08% DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

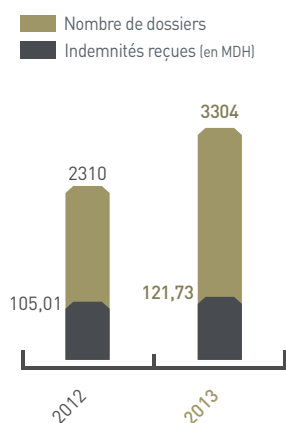
Le nombre de créditeurs de rentes AC est passé de 13.484 en 2012 à 13.203 en 2013, en baisse de 2,08%. Les ayants droit mineurs, au nombre de 10.514, constituent la principale population bénéficiaire, soit environ 80%.

### LÉGÈRE BAISSE DES RENTES ANNUELLES ALLOUÉES

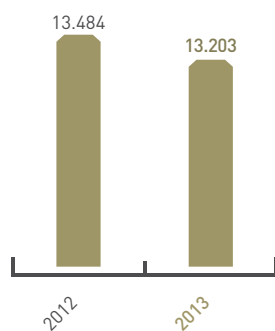
Le montant total des rentes annuelles allouées aux allocataires a connu une baisse de 0,02%. Il est passé de 62,88 MDH en 2012 à 61,61 MDH en 2013, dont 84,11% profitent aux ayants droit mineurs.

La rente annuelle moyenne se situe à 3.641 DH pour les victimes et 4.929 DH pour les ayants droit mineurs.

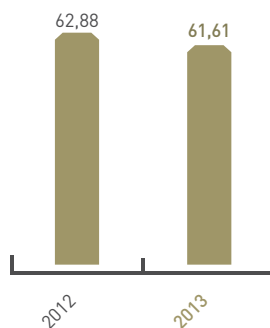
Le montant des prestations réglées, au titre de l'exercice 2013, s'élève à 108,40 MDH contre 113,84 MDH un an auparavant, en baisse de 4,78%.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS RENTES ET DES INDEMNITÉS REÇUES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

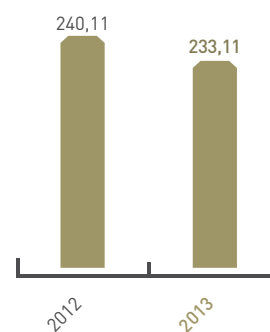


ÉVOLUTION DES RENTES ANNUELLES (en MDH)

### BAISSE DE 2,92% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Le montant des provisions mathématiques des rentes AC, constitué au 31 décembre 2013, s'élève à 233,11 MDH contre 240,11 MDH en 2012, en baisse de 2,92%.

Le montant des indemnités capitalisées, au profit des victimes mineures jusqu'à leur majorité, s'établit à 62,42 MDH contre 60,81 MDH, en hausse de 2,65% par rapport à l'exercice 2012.



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)

↗ **20,31%** NOMBRE D’AFFILIÉS

↘ **25,87%** PRESTATIONS

↗ **10,95%** CHIFFRE D’AFFAIRES

↗ **17,01%** PROVISIONS MATHÉMATIQUES

# RETRAITE

## RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE : RECORE

### 23 NOUVELLES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Au cours de l’année 2013, la CNRA a signé 23 nouvelles conventions d’adhésion à RECORE. Le nombre total des entreprises adhérentes à ce régime s’établit ainsi à 565.

### HAUSSE DE 20,31% DU NOMBRE D’AFFILIÉS

L’année 2013 a enregistré 13.926 nouvelles affiliations à RECORE, en progression de 20,31% par rapport à 2012, portant ainsi à 82.274 le nombre total de personnes immatriculées au Régime.

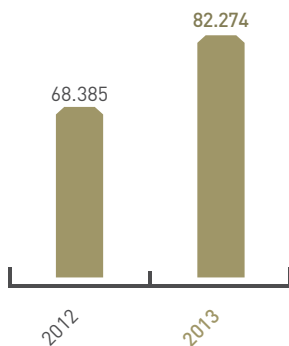
Cet accroissement du nombre des affiliés RECORE s’explique notamment par l’adhésion de l’Office de la Formation Professionnelle et la Promotion du Travail.

### HAUSSE DE 10,95% DU CHIFFRE D’AFFAIRES

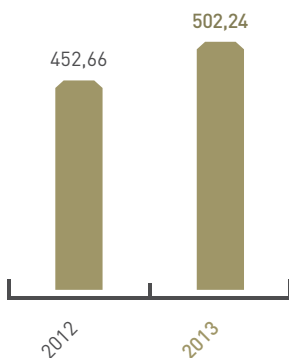
Les recouvrements du régime RECORE connaissent une croissance soutenue depuis plusieurs années. Cette tendance se confirme en 2013 par la réalisation d’un chiffre d’affaires du Régime de 502,24 MDH contre 452,66 MDH en 2012, soit une hausse de 10,95%.

### BAISSE DE 25,87% DES PRESTATIONS SERVIES

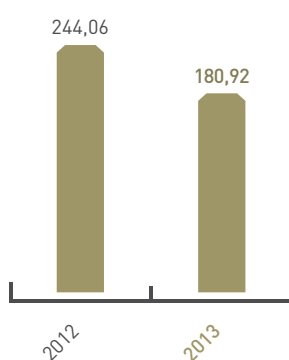
En 2013, le nombre total de pensions nouvellement liquidées s’est élevé à 163 dont 147 pensions au titre de la retraite, 13 pensions au titre de décès, 2 pensions au titre de la réversion et une pension au titre de l’invalidité. Parallèlement, il a été procédé à la liquidation de 1.518



ÉVOLUTION DU NOMBRE D’AFFILIÉS



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D’AFFAIRES (en MDH)



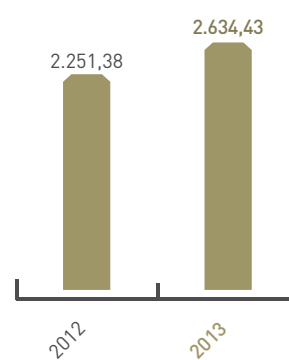
ÉVOLUTION DES PRESTATIONS (en MDH)

dossiers relatifs à l’option «Capital», 638 dossiers concernant les rachats de cotisations, 43 dossiers de capital décès et 4 dossiers de réversion aux ascendants et 60 dossiers d’avance sur contrat RECORE.

Durant cette année, le montant des prestations réglées a atteint 180,92 MDH contre 244,06 MDH en 2012, soit une baisse de 25,87%.

### HAUSSE DE 17,01% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions constituées pour la couverture des droits des assurés s’établissent à 2.634,43 MDH à fin 2013, contre 2.251,38 MDH en 2012, soit une hausse de 17,01%.



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)

### VALEURS DU POINT RECORE

Après accord du Ministère de l’Economie et des Finances, les valeurs d’acquisition et de service du point RECORE ont été revalorisées, pour se fixer respectivement à **2,036 DH** et **0,200 DH**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

# ASSURANCE - DÉCÈS - INVALIDITÉ : ADI

## BAISSE DE 8,07% DU NOMBRE D'ASSURÉS

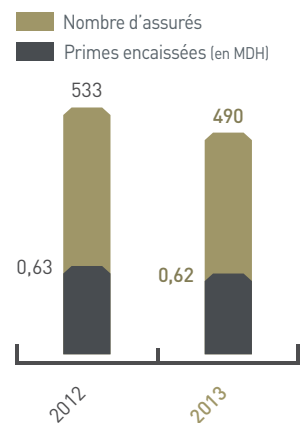
En 2013, le nombre de personnes assurées a connu une baisse de 8,07% et a atteint 490 assurés contre 533 en 2012.

## BAISSE DE 1,59% DES PRIMES ENCAISSÉES

Les primes encaissées, au titre de l'ADI, s'établissent à 0,62 MDH contre 0,63 MDH en 2012. Ces primes ont été cédées à SAHAM-Assurance à hauteur de 75% conformément à la convention de coassurance.

## PRESTATIONS

Aucun paiement n'a été effectué au titre du capital ADI au cours de l'exercice 2013.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ET DES PRIMES ENCAISSÉES

# FONDS DE RETRAITE DES AVOCATS DU MAROC : FRAM

## HAUSSE DE 0,20% DU NOMBRE D'AVOCATS IMMATRICULÉS

11 avocats se sont affiliés au FRAM en 2013 portant le nombre total des personnes immatriculées au régime depuis son entrée en vigueur, à 5.545, soit une hausse de 0,20%.

## HAUSSE IMPORTANTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

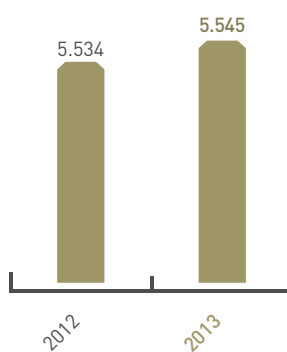
Les sommes recouvrées s'établissent à 14,56 MDH en 2013 contre 0,83 MDH en 2012, montant qui était constitué uniquement des cotisations réglées par les avocats.

## HAUSSE DE 0,63% DES PRESTATIONS SERVIES

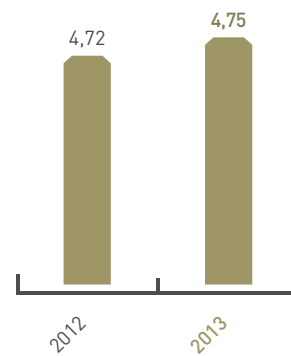
La CNRA a procédé à la liquidation de 54 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM dont 43 pensions retraite, 2 pensions de réversion et 9 pécules. Le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2013 est porté ainsi à 485, pour un total de prestations payées de 4,75 MDH contre 4,72 MDH en 2012, en hausse de 0,63%.

## HAUSSE DE 7,64% DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

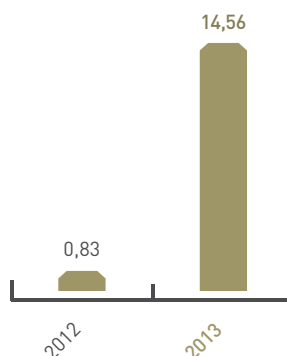
Le montant des provisions constituées couvrant les droits des assurés s'établit à 286,38 MDH à fin 2013, contre 266,04 MDH en 2012, soit une hausse de 7,64%.



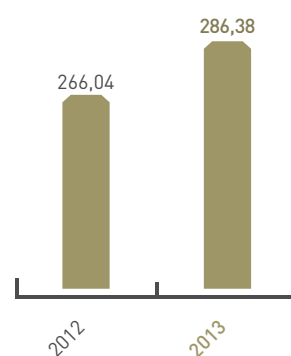
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AVOCATS IMMATRICULÉS



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS (en MDH)



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en MDH)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)

### VALEURS DU POINT FRAM

La CNRA a procédé, après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, au maintien des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au régime FRAM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 respectivement à **1,9210 DH** et **0,1784 DH**.

## ADDAMANE AL HIRAFI

Au titre de l'année 2013, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le système Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,86 MDH, en hausse de 43,33% par rapport à l'année précédente.

Au niveau des prestations, le montant total des prestations réglées s'élève à 3,34 MDH, dont 2,02 MDH

est supporté par SAHAM-Assurance conformément à la convention de coassurance conclue avec cette compagnie.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2013 à 33,74 MDH contre 32,92 MDH en 2012, soit une hausse de 2,49%.

## PENSIONS FIGÉES

Dans le cadre de la gestion de rentes figées, la CNRA a procédé en 2013, au paiement de rentes figées d'un montant total de 4,87 MDH au profit de 189 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées, s'élève à 209,49 MDH contre 203,11 MDH en 2012.

Ce montant est réparti comme suit :

- ▶ Jorf Lasfar Energy Company : 146,79 MDH
- ▶ Office Nationale des Chemins de Fers : 33,16 MDH
- ▶ Société d'exploitation des Ports (Ex : ODEP) : 27,96 MDH
- ▶ DRAPOR : 1,58 MDH

## PRESTATIONS DE LA CAISSE INTERNE DE RETRAITE DE L'OCP

La CNRA a procédé, en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la CIR de l'OCP, non transférées au RCAR, à savoir :

- ▶ La pension fixe au profit des actifs ;
- ▶ Les Majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- ▶ La pension fixe au profit des pensionnés ;
- ▶ Les Majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

A cet effet, la CNRA a procédé en 2013 au règlement d'un montant total de prestations de 264,51 MDH contre 252,19 MDH un an auparavant. En contrepartie des engagements pris envers ses assurés, la CNRA a constitué à fin 2013, une provision technique de 6.934,32 MDH.

## PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DES **FONDS DU TRAVAIL** :

# 44.000 BÉNÉFICIAIRES

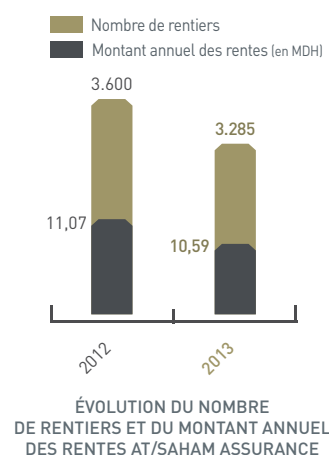
## GESTION MANDATÉE

### RENTES AT / SAHAM ASSURANCE

Dans le cadre d'une convention de gestion, la CNRA gère un portefeuille de rentes AT pour le compte de la Compagnie SAHAM Assurance.

Au cours de l'exercice 2013, il a été procédé au paiement d'un montant total de rentes de 10,59 MDH en faveur de 3.285 rentiers.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, se chiffre, au 31 décembre 2013, à 0,93 MDH.



## CAISSE DE RETRAITE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE CASABLANCA : **CRAC**

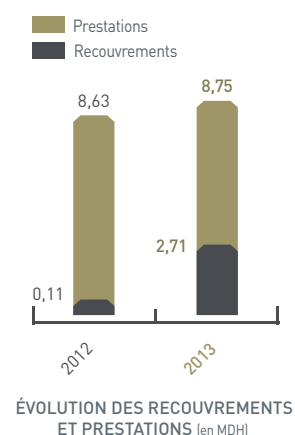
Au terme de l'exercice 2013, il a été procédé à l'immatriculation de 20 avocats portant ainsi le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC à 3.297, en hausse de 0,61 % par rapport à 2012.

Les recouvrements de l'exercice 2013 s'élèvent à 2,71 MDH contre 0,11 MDH en 2012, montant qui était constitué uniquement des cotisations des avocats.

Au niveau des prestations, 12 pensions ont été liquidées au cours de l'exercice 2013 : 7 pensions de retraite et 5 pécules.

Les arrérages de pensions réglés au cours de l'exercice sous revue ont atteint 8,75 MDH, contre 8,63 MDH en 2012.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, représentant 3% des cotisations de l'exercice 2013, s'élève à 0,08 DH (HT).

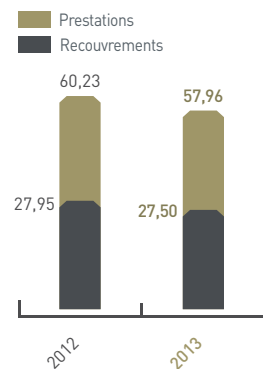


## RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS : RRMCR

Au 31 décembre 2013, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 27,5 MDH contre 27,95 MDH en 2012, en baisse de 1,61%.

Les pensions payées en 2013 se chiffrent à 57,96 MDH, contre 60,23 MDH en 2012, réglées au profit de 734 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2013 s'élève à 0,19 MDH (HT).



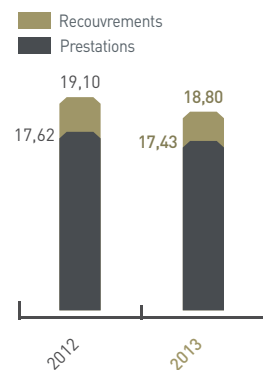
ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS ET PRESTATIONS (en MDH)

## RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES CONSEILLERS : RRMCC

Au 31 décembre 2013, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 18,80 MDH contre 19,10 MDH en 2012, en baisse de 1,57%.

Les pensions payées en 2013 se chiffrent à 17,43 MDH contre 17,62 MDH en 2012, réglées au profit de 183 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2013 s'élève à 0,18 MDH (HT).



ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS ET PRESTATIONS (en MDH)

## GESTION DU CONTENTIEUX DES CHARBONNAGES DU MAROC (CDM)

Suite à la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Energie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'accidents du travail et /ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des rentes relatives aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, la CNRA assure le suivi des procédures judiciaires au niveau du Tribunal de Première Instance (TPI) et de la Cour d'Appel (CA) d'OUJDA.

Au niveau du TPI, le nombre de dossiers jugés en 2013 s'élève à 1.375 dossiers, réparti comme suit :

- ▶ 563 dossiers réglés suite à une conciliation entre les parties ;
- ▶ 480 dossiers rejetés et classés ;
- ▶ 332 dossiers jugés avec réparation.

En 2013, la CNRA a procédé au paiement d'un montant total de frais de justice de 0,31 MDH et au règlement des honoraires relatifs aux avocats mandatés, d'un montant total de 0,51 MDH.

Les charges de gestion, engagées par la CNRA au titre de l'année 2013, se chiffrent à 1,27 MDH (HT).

## GESTION DU FONDS D'ENTRAIDE FAMILIALE

Durant l'année 2013, la CNRA a pris en charge 2.208 dossiers concernant 3.687 bénéficiaires, portant ainsi le nombre total à 5.014 bénéficiaires rattachés à 2.996 dossiers.

S'agissant des avances accordées, le montant total payé au cours de cette période s'élève à 19,27 MDH.

Dans le cadre de la gestion administrative de ce fonds, la CNRA a engagé en 2013, un montant total de charges de 0,89 MDH (HT).

## GESTION DES FONDS DU TRAVAIL

La CNRA a pris en charge, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail : le Fonds de majoration des rentes, le Fonds de Solidarité des employeurs et le Fonds de Garantie.

Durant les six derniers mois de l'année 2013, la CNRA a procédé au paiement d'un montant de 168,71 MDH au profit de 44.000 bénéficiaires. Ce montant est réparti comme suit:

- ▶ Fonds de Majoration des Rentes pour un montant de 167,86 MDH, soit 99,49% du total des sommes réglées.

- ▶ Fonds de Solidarité des Employeurs pour un montant de 0,05 MDH.
- ▶ Fonds de Garantie pour un montant de 0,80 MDH.

Dans le cadre de la gestion administrative de ces fonds, la CNRA a engagé, en 2013, un montant total de charges de 9,50 MDH (HT).

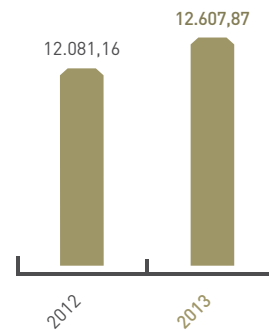
INDICATEURS FINANCIERS



**TOTAL BILAN : 12.607,87 MDH**  
**RÉSULTAT : 53,63 MDH**

## BILAN

Au 31 décembre 2013, le total bilan de la CNRA a totalisé un montant de 12.607,87 MDH contre 12.081,16 MDH en 2012, soit une augmentation de 4,36%.



ÉVOLUTION DU TOTAL BILAN  
(en MDH)

## PASSIF

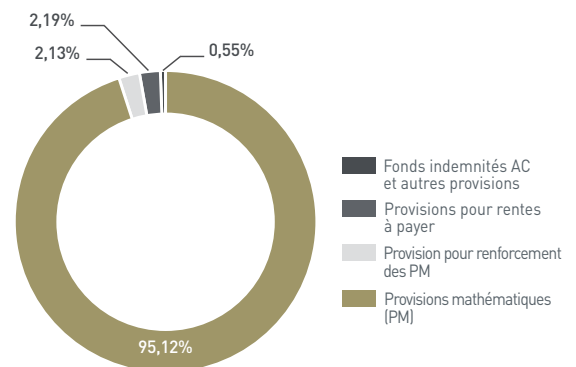
**Le financement permanent** représente 98,77% du total bilan. Il est constitué de :

- ▶ Capitaux propres, constitués du report à nouveau et du résultat net de l'exercice, qui s'élèvent à 190,89 MDH contre 137,26 MDH en 2012, en hausse de 39,07%.
- ▶ Provisions et réserves, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, atteignent un montant de 12.261,73 MDH contre 11.766,07 MDH un an auparavant, soit une hausse de 4,21%. Ces provisions, qui représentent plus de 97,25% du total bilan, sont constituées de :

- Provisions mathématiques (PM) : 11.663,40 MDH
- Provision pour renforcement des PM : 261,72 MDH
- Provisions pour rentes à payer : 268,93 MDH
- Fonds indemnités AC et autres provisions : 67,68 MDH

**Le passif circulant** s'élève à 155,25 MDH contre 177,83 MDH en 2012. Il est constitué de :

- ▶ Dettes du passif circulant qui s'élèvent à 154,73 MDH contre 177,31 MDH en 2012, en baisse de 12,73%. Ce montant se compose essentiellement des dettes de gestions propres pour 72,58 MDH et des comptes de régularisation du passif pour 14,19 MDH ;
- ▶ Autres provisions pour risques et charges qui s'élèvent à 0,51 MDH, restant au même niveau que l'année précédente.



RÉPARTITION DES PROVISIONS ET RÉSERVES

## ACTIF

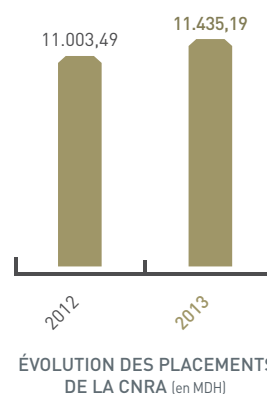
L'**actif immobilisé** représente 90,96% du total bilan et est constitué de :

- Immobilisations corporelles : 3,10 MDH
- Immobilisations incorporelles : 5,73 MDH
- Immobilisations financières (autres que placements) : elles sont passées de 26,87 MDH en 2012 à 24,17 MDH en 2013, en baisse de 10,05%. Ces immobilisations sont constituées essentiellement de prêts accordés au personnel.
- Placements, en hausse de 3,92% par rapport à l'exercice précédent : ils se chiffrent à 11.435,19 MDH et constituent 90,70% du total de l'actif. Ces emplois sont représentés, en majorité, d'obligations d'Etat ou celles jouissant de sa garantie et des Bons du Trésor.

L'**Actif Circulant** (hors trésorerie) s'élève à 961,42 MDH contre un montant de 907,93 MDH en 2012. Il est constitué de :

- Part des cessionnaires dans les provisions techniques : 471,45 MDH
- Créances de l'actif circulant qui s'inscrivent pour un montant total de 489,97 MDH constitué essentiellement des créances des gestions propres, pour un montant de 113,08 MDH et des comptes de régularisation actif, pour 313,89 MDH.

Au 31 décembre 2013, la **trésorerie** (Actif) a atteint 178,25 MDH contre 120,89 MDH en 2012, en hausse de 47,46%.



## COMPTE DE PRODUITS & CHARGES

Le total des produits de la CNRA a atteint, en 2013, un montant de 1.580,42 MDH contre 1.175,58 MDH un an auparavant, soit une hausse de 34,44%. Quant au total des charges, il est passé de 1.233,74 MDH en 2012 à 1.526,79 MDH en 2013, enregistrant, de ce fait, une hausse de 23,75%.

Produits (MDH)	1.580,42
<b>Cotisations, primes et capitaux constitutifs</b>	<b>758,25</b>
<b>Produits de placements</b>	<b>772,92</b>
Revenus de placements	500,72
Intérêts et autres produits	18,94
Profits sur réalisation valeurs placements	253,19
Décote	0,07
<b>Autres produits</b>	<b>49,25</b>

Charges (MDH)	1.526,79
<b>Prestations réglées</b>	<b>691,11</b>
<b>Dotations des Provisions Techniques</b>	<b>494,05</b>
<b>Frais Généraux</b>	<b>58,51</b>
<b>Charges de placements</b>	<b>271,22</b>
Charges d'intérêts	1,00
Pertes sur réalisation des Placements	256,78
Frais de Gestion des placements	16,77
Amortissement surcote	-3,33
<b>Charges non techniques non courantes</b>	<b>11,9</b>

S'agissant du résultat de l'exercice, il s'est soldé par un excédent de 53,63 MDH, contre un déficit de 58,15 MDH en 2012, soit une amélioration de 192,23%.

# BILAN SYNTHÉTISÉ

## AU 31/12/2013 (EN MDH)

### ACTIF

	2013	2012
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>11.468,19</b>	<b>11.052,34</b>
Immobilisations en non valeurs	-	-
Immobilisations corporelles	3,10	15,11
Immobilisations incorporelles	5,73	6,87
Immobilisations financières (Autres que Placements)	24,17	26,87
Placements	11.435,19	11.003,49
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>961,42</b>	<b>907,93</b>
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	471,45	471,45
Créances de l'actif circulant	489,97	436,48
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>178,26</b>	<b>120,89</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12.607,87</b>	<b>12.081,16</b>

### PASSIF

	2013	2012
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>12.452,62</b>	<b>11.903,33</b>
Capitaux propres	190,89	137,26
Provisions et réserves	12.261,73	11.766,07
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>155,25</b>	<b>177,83</b>
Dettes de passif circulant	154,74	177,32
Provisions pour risques et charges	0,51	0,51
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12.607,87</b>	<b>12.081,16</b>